

<u>Communiqué</u> 11/03/2010

Amélioration et clarification de la nomenclature des qualifications OPQIBI

La nouvelle version de la nomenclature des qualifications OPQIBI vient d'entrer en vigueur (édition du 28/01/2010). Elle est disponible sur le site Internet de l'organisme.

Cette version est issue d'un processus d'amélioration qui aura duré près de 2 ans.

A cette occasion, il s'est agi de rendre la nomenclature OPQIBI encore plus claire, fonctionnelle et rationnelle pour les clients de l'ingénierie.

Les principales modifications apportées sont les suivantes :

1. Suppression de 12 qualifications

Certaines qualifications, au regard principalement de leur manque d'intérêt, de leur inadéquation ou des besoins du marché, ont été totalement supprimées.

D'autres ont été supprimées mais, pour ceux qui les détiennent, ont été automatiquement remplacées par des qualifications existantes.

2. Modification de libellés ou de définitions de 10 qualifications

Afin de les rendre plus clairs et explicites, certains libellés et certaines définitions de qualification ont été modifiés.

3. Suppression, précision ou ajout de critères complémentaires « spécifiques »

Certaines qualifications OPQIBI exigent le respect de critères spécifiques en complément des critères généraux définis dans le référentiel de l'organisme. Ces critères complémentaires spécifiques sont alors mentionnés dans la nomenclature.

Un grand nombre de ces critères complémentaires spécifiques ont été soit supprimés, soit précisés.

Dans quelques cas, de tels critères ont été ajoutés.

4. Suppression ou ajout de qualifications préalables « souhaitées » ou « exigées »

Certaines qualifications OPQIBI exigent de posséder au préalable une ou plusieurs qualifications de la nomenclature de l'organisme. Pour d'autres, une ou plusieurs qualifications préalables sont souhaitées.



Parce qu'elles n'apportaient plus aucune valeur ajoutée, un certain nombre de ces qualifications préalables « souhaitées » ou « exigées » ont été supprimées.

Dans quelques cas, parce qu'elles semblaient nécessaires, de telles qualifications préalables ont été ajoutées.

5. Niveau courant/niveau complexe

Désormais l'attribution ou le renouvellement d'une qualification de niveau « complexe » entrainera automatiquement l'attribution ou le renouvellement de la qualification correspondante de niveau « courant ».

Aujourd'hui, la nomenclature OPQIBI compte **206 qualifications** réparties dans les domaines de l'ingénierie du bâtiment, des infrastructures, de l'environnement, de l'énergie et des process industriels.

A noter que l'OPQIBI travaille actuellement à l'évolution de ses 4 qualifications « développement durable ».

De plus, afin de contribuer à la réalisation des objectifs fixés par le Grenelle en matière de performances énergétiques et environnementales, l'OPQIBI travaille au développement de nouvelles qualifications liées à la qualité environnementale des ouvrages et à la conception de bâtiments basse consommation.

Contact: Stéphane MOUCHOT (tél.: 01.55.34.96.33) www.opgibi.com

